Image not found or type unknown

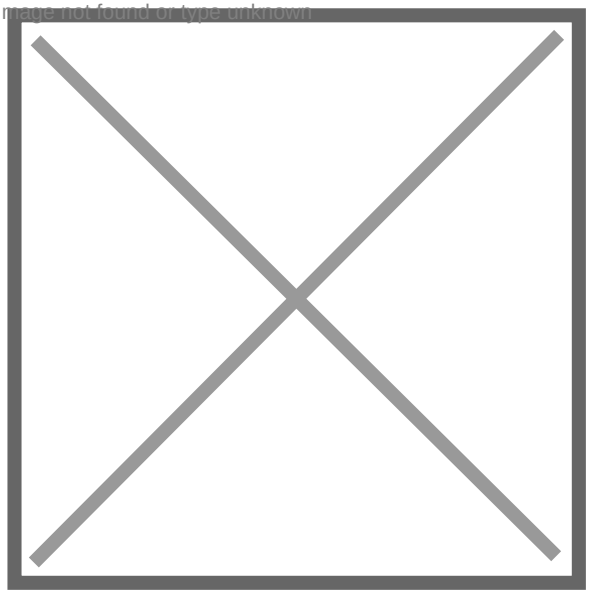

Prestation de service à déclarer convenablement

Par **MagNiz**, le **06/04/2016** à **14:51**

Bonjour

Une association souhaite utiliser ma compétence (intellectuelle) sur 2 mois (donc ponctuelle) moyennant une rémunération que l'on déclarera donc chacun de notre coté.
Pour se faire, j'ai tellement d info différentes que je suis perdue ! (CDD: l'asso déclare les charges, Contrat collaboration: je paye les charges, autre ??)

1- Quel contrat - le + simple ! - rédiger pour que l'asso et moi-même soyons "couverts" (assurance, montant versé, impôts, cotisations ?)
2- Vu qu'il s'agit d'une activité ponctuelle, dois je quand même me déclarer (auto entrepreneur ? autre ?) ?
3- Y a t il un montant en dessous / au dessus duquel le contrat et le statut changent ?

Merci par avance, nous voudrions faire simple - et dans la légalité - mais tout parait bien compliqué !

Bien cordialement,

MagNiz

Par **morobar**, le **06/04/2016** à **15:56**

Un mot magique: le chèque emploi associatif.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés